

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari Bank

Siège Social :95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2009.

(en milliers de Dinars)

(Mt. en milliers de dinars)

	du 01/07/09 au 30/09/09	du 01/07/08 au 30/09/08	au 30/09/2009	au 30/09/08	au 31/12/2008
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	55 216	56 118	169 134	157 224	216 346
Intérêts et revenus assimilés	37 916	40 156	114 480	108 857	150 520
Commissions (en produits)	10 752	9 536	32 145	27 164	37 104
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	6 224	6 176	21 847	20 184	26 971
Revenus du portefeuille d'investissement	325	250	663	1 019	1 751
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	20 863	22 559	65 536	63 153	87 797
Intérêts encourus et charges assimilées	20 301	22 180	63 895	61 970	86 249
Commissions encourues	562	394	1 641	1 134	1 535
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	-15	0	48	13
3) PRODUIT NET BANCAIRE	34 291	33 559	103 536	94 072	128 549
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2	779	726	914	1 625
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	17 378	15 534	52 509	47 689	63 780
Frais de personnel	11 986	10 962	36 658	33 621	44 524
Charges générales d'exploitation	5 391	4 572	15 850	14 068	19 256
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			347 554	328 368	351 577
Portefeuille Titres Commercial			292 202	271 083	294 711
Portefeuille Titres d'Investissement			55 352	57 285	56 866
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			2 116 312	1 911 813	1 963 053
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			2 749 527	2 327 322	2 410 415
Dépôts à vue			801 494	618 977	685 479
Comptes d'épargne			873 738	726 969	779 028
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			112 660	114 808	166 143
10) CAPITAUX PROPRES *			136 685	90 480	136 991

* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période au premier semestre 2009 et 2008. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2008.

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 30 septembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2009 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2009 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Faits marquants

Le chiffre d'affaires réalisé par Attijari Bank au terme des neufs premiers mois de l'année 2009, a atteint 169,1 millions de dinars, soit une progression de 11,9 millions de dinars représentant 7,6 % par rapport à fin septembre 2008. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement des intérêts et revenus assimilés de 5,6 millions de dinars et des commissions de 4,5 millions de dinars.

Durant la même période, le produit net bancaire a enregistré une évolution de 9,5 millions de dinars, soit 10,1 %.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté par rapport à fin septembre 2008 de 18,1 %, notamment, les dépôts à vue +29,5 % et l'épargne + 20,2 %. Quant à l'encours des crédits à la clientèle il a augmenté de 10,7 %.

Poursuivant sa politique de proximité, Attijari bank a renforcé son réseau d'agence par l'ouverture de 10 nouveaux points de vente.